

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 9 JUILLET 2021

Convocation du 2 juillet 2021

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, Gérard Mouillet, Loïc Besset, Olivier Thévenet, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Isabelle Seinera, David Jordan, Carine Messier*

ABSENTE EXCUSEE : *Aurélie Stéfani qui donne pouvoir à Carine Messier*

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Seinera

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

AFFAIRE FONCIERE

Lors du précédent conseil, le lancement de la procédure de bien vacant et présumé sans maître pour la parcelle cadastrée section ZB n°81 situé au lieu-dit « La Grande Combe » avait été approuvé. La délibération et de l'arrêté portant incorporation de ce bien dans le patrimoine communal ont été transmis au contrôle de légalité.

Par courrier en date du 17 juin, valant recours gracieux, Mr le Préfet sollicite le retrait de ces décisions qui apparaissent entachés d'illégalité. En effet, ce bien ne figurant pas au titre de la liste qui lui a été transmise cette année par les services de la DDFIP, aucun arrêté préfectoral n'a été enclenché pour permettre la mise en œuvre de la procédure. Le conseil procède au retrait de la délibération n°2021/04/24 et de l'arrêté n°2021/06/30. Dès réception de l'arrêté préfectoral, la procédure sera relancée.

TRAVAUX SYANE

Mr Loïc Besset présente le plan de financement estimatif proposé par le Syane, pour les travaux d'éclairage public :

TRAVAUX	PARTICIPATION SYANE	PARTICIPATION COMMUNALE	TOTAL
GIRATOIRE RD 14	15 314.90 €	34 166.20 €	49 481.10 €
CARDINATS	11 118.41 €	15 737.67 €	26 856.08 €
ESSERTOUX	7 626.45 €	10 794.92 €	18 421.37 €
ARJON	7 626.45 €	10 794.92 €	18 421.37 €
TOTAL	41 686.21 €	71 493.71 €	113 179.92 €

EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Les dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts permettent de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Les communes peuvent réduire l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% , 90%. Le conseil décide de limiter l'exonération à 40% de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation.

CONVENTION VOIRIES COMMUNALES

FOËNENS : une convention a été signée avec le GAEC « Les Chanterelles » et la Société Mérius Frères pour la remise en état de la voirie empruntée pour l'aménagement agricole

Bien que l'échéance de cette convention était arrivée à son terme, des camions ont continué à circuler. Une réunion a eu lieu avec le GAEC « Les Chanterelles » et la société Marti (celle-ci ayant repris les engagements de la société Mérius). Ils nous informe que le volume annoncé soit 96 000 m³ n'a pas pu livrer durant la période prévue et souhaite proroger la durée de circulation des camions. La société Marti s'engage à prendre à sa charge la réfection complète de la voirie selon le devis qui sera établi par la société SER Semine. Le conseil demande l'établissement d'une nouvelle convention signée par les trois parties.

CARREFOUR GIRATOIRE : lecture est faite du projet de convention établi par le Département afin de définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, déterminer la maîtrise d'ouvrage, répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 396 929.76 € TTC dont

215 708.31 € à la charge de la commune et 181 221.45 € à la charge du Département

Le conseil autorise le maire à signer les convention.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE - GIROD

Afin de permettre le raccordement d'une nouvelle construction à Girod, une extension du réseau de 100 mètres en dehors du terrain d'assiette est nécessaire. Le montant des travaux s'élève à 5 550.048 € TTC et sera refacturé au pétitionnaire de la déclaration préalable 074 068 18 X0008.

TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Afin d'être plus en cohérence avec le coût des travaux à la charge de la commune, le conseil décide de fixer une taxe forfaitaire en fonction du type de construction réalisé. Il précise que les pétitionnaires auront à charge les frais de branchement au raccordement réalisé (cf règlement distribution eau potable)

A compter du 15 juillet 2021, la taxe forfaitaire de raccordement est fixée comme suit :

Type de construction	Montant de la taxe
Maison (1 logement)	1 500 €
Maison jumelée (2 logements)	1 500 € par logement
Collectif (à partir de 3 logements)	2 000 € + 400 € par logement

GARDIENNAGE EGLISE :

Le conseil fixe l'indemnité pour l'année 2021 à 200.00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Raccordement de biogaz : lecture est faite du courrier du Syane relatif à l'avancement de la procédure de raccordement d'un producteur de biogaz à Bassy. Le tracé envisagé par le passage de cette nouvelle canalisation de gaz naturel traverserait la commune permettant aux habitants du Chef-lieu et des Cardinats de s'y raccorder. Une étude du projet sera sollicité auprès du Syane.

Rehaussement parcelle : Mr et Mme Cotterlaz-Rannard Pierre sollicitent l'autorisation de relever une partie de la parcelle cadastrée section ZH n°184 (côté parking Le Village des Alpes) afin de la mettre au niveau de la partie inférieure de leur parcelle et du parking communal. Ils prennent en charge les travaux de remise en état.

Mr Rannard et Mr Cotterlaz-Rannard quittent la salle, le conseil émet un avis favorable.

Observatoire de la qualité des eaux du bassin versant des Ussets : présentation est faite du dossier transmis par Les Ussets syndicat de rivières. Dossier disponible en mairie.

Remerciements : la ligue contre le cancer, Sorgia FM

Clôture de la séance : 22 h 15

La secrétaire de séance
Isabelle SEINERA

Seinera

Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2021/05/27	RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2021/04/24 ET L'ARRÊTÉ N° 2021/06/30 BIEN NON BÂTI VACANT ET PRÉSUMÉ DANS MAÎTRE
2021/05/28	CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN CARREFOUR GIRATOIRE COMMUNE/DEPARTEMENT
2021/05/29	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES
2021/05/30	CONVENTION REMISE EN ÉTAT DE LA VOIRIE COMMUNALE GAEC LES CHANTERELLES/ SOCIÉTÉ MARTI/COMMUNE
2021/05/31	TRAVAUX D'ADAPTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR UNE VOIE PUBLIQUE EXISTANTE
2021/05/32	TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE
2021/05/33	INDEMNITE GARDIENNAGE ÉGLISE